

**Avis : « Encourager les pratiques physiques et sportives : un défi pour notre région ! »
Déclaration des groupes CGT, FSU Solidaires**

L'accès aux pratiques sportives est souvent rendu difficile du fait des évolutions des conditions de vie et de travail (horaires décalés, travail le week-end...), de la restructuration permanente des entreprises et de la précarité des emplois, de l'éloignement domicile-travail qui induit une diminution du temps consacré aux loisirs, de la baisse du pouvoir d'achat qui contraint le budget des familles, etc.

Le niveau social constitue un fort déterminant de la pratique sportive. Ainsi, l'âge, le sexe, le revenu, le niveau de diplôme et la catégorie socioprofessionnelle sont des facteurs discriminants dans la relation qu'entretiennent les individus avec l'activité physique ou sportive. Par ailleurs, l'activité sportive s'est fortement individualisée et marchandisée notamment dans les zones métropolitaines.

Le sport est une compétence partagée. Cela peut engendrer un gain d'intérêt pour plusieurs acteurs mais aussi un lourd handicap, avec comme répercussion un manque de cohérence des politiques menées dans ce domaine. Cela s'illustre par exemple par le manque d'infrastructure sportive dans la région notamment à Marseille et dans l'arrière-pays de la région. Des différences importantes liées aux moyens des collectivités locales se font jour de façon très inégalitaire sur le territoire régional notamment entre la Côte d'Azur et le reste de la région.

Il en va de même pour les aides concernant le secteur associatif qui ne correspondent pas aux ambitions énoncées que ce soit au niveau local, régional ou national. Paris 2024 ne peut être le cache sexe du manque de cohérence et d'engagement pris en direction du sport en général.

Le sport, les pratiques sportives sont des éléments centraux de santé publique et d'épanouissement dans la société. Cela demande des orientations fortes en direction de l'Éducation Nationale et de revisiter certains programmes scolaires, de recalibrer les aides en direction du secteur associatif vecteur de déploiement et surtout d'offres de pratiques sportives dans les localités et enfin, cela exige de profondes mutations des instances décentralisées de la fédération sportive pour acquérir une forme de démocratisation des pratiques.

La plupart des clubs sportifs essaient, toutes générations confondues, de garantir une pratique pérenne et organisée. Ils s'appuient juridiquement sur le statut d'associations souvent en manque de moyens et qui doivent répondre à des prérogatives importantes inversement proportionnelles aux capacités d'investissement des bénévoles au sein des clubs, des associations. Ces entités souvent affiliées aux différentes fédérations sportives les subventionnent de manière excessive sans forcément de retour direct en termes d'aides au développement. Ces instances territorialisées se cantonnent la plupart du temps à structurer les compétitions, soignent leur image en sponsorisant de gros évènements. Elles ne participent pas ou peu au développement, au rayonnement, encore moins au déploiement des clubs, des

associations, laissant cette lourde tâche aux seules communes.

Face à ces difficultés il est nécessaire de rendre accessible économiquement, culturellement et physiquement les activités physiques et sportives. Pour cela, il est indispensable de mettre en place une véritable politique du sport pour tous, permettant tout type de pratiques, à un coût accessible, pour toutes les populations, y compris les personnes en situation de handicap, dans le cadre d'un véritable service public du sport.

Le sport doit être valorisé en tant que facteur d'émancipation, de brassage des populations, d'insertion et de lien social, par le biais du mouvement associatif, dans le cadre d'un pôle éducatif associant jeunesse, éducation populaire, éducation nationale, culture et sport. Pour cela, il faut donner les moyens aux structures qui permettent cette accessibilité au plus près du terrain dans le cadre de l'égalité des territoires.

Cela passe également par le développement des pratiques sportives au sein des entreprises en y affectant les ressources indispensables à leur développement et en mutualisant les équipements qui doivent être accessibles à toutes et tous. Dans le même temps, il faut mettre fin à l'instrumentalisation du sport dans certaines entreprises comme outil de management, véritable dévoiement des pratiques.

Une politique sportive digne de ce nom doit également avoir pour objectif la mise en œuvre d'actions permettant aux femmes l'égalité d'accès aux pratiques et aux fonctions de dirigeantes.

Enfin, la formation doit être développée pour les cadres sportifs, professionnels ou bénévoles. Ces derniers doivent pouvoir bénéficier de la reconnaissance de leur activité notamment par la VAE.

La politique régionale en matière sportive, mis à part le financement de grands évènements, est peu lisible comme l'illustre l'examen des budgets et du compte administratif et ses répercussions sur le terrain peu visibles. A cet égard, nous partageons les préconisations mises en avant dans l'avis sur la stratégie régionale, sur la suppression des freins à l'accès à la pratique sportive et sur la reconnaissance du rôle des associations et des bénévoles.

Pour autant, nous considérons que le rôle des entreprises dans le financement et la promotion de la pratique du sport aurait mérité d'être mieux mis en avant. Des marges d'amélioration existent les concernant. Ce rôle s'est amoindri avec la diminution du financement et des capacités d'intervention des CSE, alors que par le passé, les clubs sportifs rattachés au Comités d'Entreprises occupaient une place centrale dans la pratique sportive de nombreux salariés, y compris sur le temps de travail.

Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis.